



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 50/10

### Objet

Attributions de Compensation  
– Validation par la CLECT des  
modifications apportées au  
montant des Attributions de  
compensation pour 2010

### Secrétaire de séance

Jean HUBERT

### Rapporteur

Claude CHALON

**Conseil Communautaire**  
**24 juin 2010**  
**Tavaux – 18h30**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74

Nombre de procurations : 12

Nombre de votants : 86

Date de la convocation : 14 juin 2010

Date de publication : 12 juillet 2010

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud suppléé par G. Laurent, G. Michaud suppléé par H. Millot, P. Blanchet suppléé par B. Robe, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet suppléé par J. Boissons, A. Albertini, J. Chevriaux suppléé par MR Guibelin, M. Giniès, C. Gras suppléé par F. Sion, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, C. Quillet, C. Creuze, P. Epinat, JB Gagnoux, L. Gatinault, P. Genestier, A. Hamdaoui, R. Manière, P. Nasom, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, D. Sciquot-Berodier, JC Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, B. Javourez, L. Bougaud, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, P. Jacquot suppléé par J. Verdelet, A. Alonzo, P. Sautrey, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Maréchal, J. Hubert, JC Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, JM. Daubigney, A. Jordan, D. Rauch, M. Hoffmann, JF Dumont, S. Laroche

**Délégués absents ayant donné procuration :** G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, JM. Diètre à JC. Lambert, R. Curly à JF. Dumont, J. Lombard à L. Bougaud, A. Chollat à P. Sautrey, M. Richard à G. Maréchal, J. Drouhain à D. Rauch, P. Guibelin à D. Barbagelata, D. Clerc à G. Fumey, J. Rosat à P. Genestier, N. Abdelli à D. Sicquot-Bérodier, D. Chevalier à B. Chevaux,

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** C. Di Caro, G. Barbier, JP. Fichère, K. Mezerai, A. Courderot, G. Ginet, D. Ecartot, F. David, P. Bouvret-Maire, R. Belalia

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle Unique, la Communauté verse à ses communes membres une attribution de compensation de Taxe Professionnelle.

Cette ACTP est fixée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et constitue une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération.

L'attribution de compensation est égale au montant de la taxe professionnelle perçue lors de l'année qui précède la mise en place de la TPU, moins le coût des charges transférées à la Communauté.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'acter, sur avis positif de la CLECT réunie le 16 juin dernier, un unique réajustement relatif à la commune de Damparis, relatif à l'enfance jeunesse Les montants des ACTP (positives ou négatives) à verser à chaque commune, tel que proposé par la CLECT du 3 mars 2010, est le suivant (les communes « en gras » voient leur montant évoluer) :

Commune	Attribution 2010	Attribution 2010 modifiée
ABERGEMENT LA RONCE	838 624	838 624
AMANGE	6 104	6 104
ARCHELANGE	34 293	34 293
AUDELANGE	24 220	24 220
AUTHUME	176 495	176 495
BIARNE	10 064	10 064
BREVANS	70 451	70 451
CHAMPDIVERS	49 798	49 798
CHAMPVANS	55 166	55 166
CHATENOIS	55 876	55 876
CHOISEY	323 935	323 935
CRISSEY	39 252	39 252
<b>DAMPARIS</b>	<b>973 325</b>	<b>967 463</b>
DOLE	5 641 108	5 641 108
ECLANS	15 307	15 307
FALLETANS	13 565	13 565
FOUCHERANS	103 776	103 776
GEVRY	9 852	9 852
GREDISANS	381	381
JOUHE	18 589	18 589
LAVANGEOT	2 257	2 257
LAVANS LES DOLE	26 568	26 568
LE DESCHAUX	5 782	5 782
MONNIERES	37 462	37 462
NEVY	9 237	9 237
PARCEY	109 353	109 353
PESEUX	13 671	13 671
RAINANS	2 677	2 677
ROCHEFORT	771 470	771 470
ROMANGE	31 972	31 972
SAMPANS	72 850	72 850
TAVAU	1 142 295	1 142 295
VILLERS ROBERT	49 443	49 443
VILLETTE LES DOLE	17 680	17 680
<b>ACTP POSITIVES</b>	<b>10 752 898 euros</b>	<b>En cours de calcul</b>

AUMUR	0	0
FRASNE	0	0
MALANGE	0	0
MENOTEY	0	0
VRIANGE	0	0
BAVERANS	- 3 230	- 3 230
SAINT AUBIN	-13 583	-13 583
<b>ACTP NEGATIVES</b>	<b>- 16 813 euros</b>	<b>- 16 813 euros</b>

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le montant des attributions de Compensation de Taxe Professionnelle pour 2010,
- DIT que ces sommes seront reversées aux communes de façon pérenne et de charger la CLECT de leur réévaluation à chaque transfert de compétence et de charges futurs
- DEMANDE, conformément aux dispositions contenues au sein du Code Général des Impôts, aux Communes intéressées par une modification de leur ACTP de bien vouloir valider par délibération le montant de son Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle, dans les meilleurs délais.

Fait à Dole,  
Le 24 juin 2010,  
Le Président,